



Carte Grise non restituée

Par **dandrimont pascal**, le **20/12/2016** à **11:07**

bonjour

l'ONC délivré en septembre 2013 l'a accordé la jouissance du véhicule conjugale (Carte grise monsieur et madame)
Je possède le certificat de session établie par Madame mais pas la carte grise. Il est donc impossible de refaire la CG.

Divorcé depuis le 31 Janvier 2016, le juge n'a pas statué sur le véhicule.

Madame refuse bien sûr de me restituer la CG.

Quelles sont les moyens d'actions pour récupérer la CG

Cordialement

Par **Visiteur**, le **20/12/2016** à **15:50**

Bonjour,
vous déclarez la CG perdue ? Voir volée ?

Par **dandrimont pascal**, le **20/12/2016** à **17:24**

piste déjà explorée

Pour refaire une carte grise au nom de Madame Monsieur il faut l'accord des 2 parties. Perdue ou volée ne change rien. Il faut les photocopies recto verso des pièces d'identité....